

▶▶▶ PUBLIC

Salariés des structures culturelles ou de sociétés prestataires de services, agents des collectivités territoriales ou techniciens de lieux aménagés pour les représentations publiques, techniciens plateau, son et lumière.

▶▶▶ ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Sensible aux démarches d'inclusion et d'accessibilité, nous vous proposons une attention particulière pour faciliter votre parcours de formation et atteindre vos objectifs.

Chloé LEMAITRE (Référente handicap) pourra vous apporter une aide adaptée (accessibilité, rythme, documentation, temps nécessaire pour l'évaluation théorique et pratique)

Contact : 02 51 86 47 84

Notre démarche est disponible sur la page [Accessibilité](#) de notre site internet.

▶▶▶ PRÉREQUIS (conformément à la norme NF C 18-510)

- Maîtriser, comprendre, lire et écrire la langue Française
- Avoir, dans le domaine de tension considéré sur les ouvrages ou les installations électriques, des compétences en électricité résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle, et notamment :
 - Différencier les grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu ;
 - Identifier les dispositifs de protection contre les contacts directs et indirects ;
 - Identifier les équipements électriques dans leur environnement (fonctions : séparation, protection commande, etc.) ;
 - Lire un schéma électrique et reconnaître les matériels à partir de leurs symboles.

OBJECTIFS (conformément à la norme NF C 18-510)

- Énoncer les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanisme d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.) ;
- Donner les noms et les limites des différents domaines de tension.
- Citer les zones d'environnement et donner leurs limites.
- Décrire le principe d'une habilitation.
- Donner la définition des symboles d'habilitation.
- Préciser les rôles de chacun.
- Donner les principes généraux de prévention et appliquer au cours d'une opération électrique.
- Décrire les séquences de la mise en sécurité d'un circuit (consignation, mise hors tension, mise hors de portée) et préciser le déroulement des opérations de vérification d'absence de tension (VAT).
- Citer les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.).
- Citer les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation.
- Énoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement.
- Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique conformément à l'Article 13.
- Nommer les informations et documents à échanger ou transmettre au chargé d'exploitation électrique.
- Énoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux interventions BT.
- Lister les mesures de prévention à observer lors d'une intervention BT.
- Décrire les opérations de consignation et les documents associés.

▶▶▶ CONTENU

Module 1 : Les accidents du travail, la réglementation

- Statistiques des accidents d'origine électrique
- Identification des risques
- Dispositions réglementaires, le Code du Travail.
- Architecture des textes juridiques
- Identification des risques
- Les risques et sanctions liés à la prise de substance.
- Processus menant à l'AT et à la MP.
- Les formations en prévention des risques dans le spectacle vivant et l'événement
- Les partenaires de la prévention et leurs rôles.

Module 2 : Rappel des lois générales de l'électricité

- 1 journée de remise à niveau (base mathématique, électricité, etc.)
- Les notions élémentaires en électricité
- Les principales grandeurs et formules électriques
- Les différents types de courant et moyens de production
- Les domaines de tensions

Module 3 : Conformité des installations et du matériel électrique

- Présentation et identification des appareillages électriques
- Les symboles normalisés
- Création et lecture d'un schéma électrique

Module 4 : Extraits de la NF C18-510

- Définition du risque électrique, les dangers du courant électrique
- Les effets du choc électrique
- Prévention des incendies d'origine électrique et les soins aux électrisés
- Conduite à tenir en cas d'accident d'origine électrique
- Zones d'environnement électrique
- L'habilitation et le titre d'habilitation
- Les différents niveaux d'habilitation
- Définitions relatives aux opérations
- La prévention et la protection.
- Réalisation d'une consignation et déconsignation
- La mise hors tension
- Les règles de sécurité, description et utilisation des Équipements de Protection Individuelle et Collective
- Description et utilisation de l'outillage et des appareils de mesure
- Les schémas de liaison à la terre

Théorie :

- . 1 journée de remise à niveau (base mathématique, électricité, ...)
- . Rappel des lois générales de l'électricité.
- . Conformité des installations et du matériel électrique.
- . Définition du risque électrique.
- . Zone d'environnement électrique et domaines de tension.
- . Les différents niveaux d'habilitation.

Pratique :

- . Création et lecture d'un schéma électrique
- . Description et utilisation des Équipements de Protection Individuelle et Collective.
- . Description et utilisation de l'outillage et des appareils de mesure.
- . Réalisation d'une consignation.

►►► MÉTHODES MOBILISÉES

• Moyens pédagogiques

Nos intervenants professionnels veillent à transmettre, au cours du stage, les savoir-faire et savoir-être propres au secteur du spectacle et de l'évènementiel.

Afin que l'apprenant soit acteur de la séance de formation, nous alternons apports théoriques, exercices concrets, temps d'échange, études de cas et mises en situation. Cette méthode active permet une appropriation et une mémorisation rapide des thèmes par les stagiaires.

Notez que :

- . Nous prenons en compte les connaissances préexistantes de chaque stagiaire (test en début de formation) ;
- . Nous nous engageons à ce qu'aucune question ne reste sans réponse.
- . Films, supports écrits remis aux stagiaires, matériels adaptés, présentation des sites Internet en lien avec la formation suivie contribuent à une action pédagogique complète.

Quel est notre objectif prioritaire à l'issue de la formation ? Que chaque participant devienne autonome dans ses recherches liées à ses obligations réglementaires, et plus largement UN ACTEUR ENGAGÉ ET RECONNU dans la prévention des risques professionnels.

• Moyens d'encadrement

Directeurs techniques, préventeurs, régisseurs, nos formateurs et formatrices sont tous des professionnels en activité, sélectionnés pour leur expertise technique et s'inscrivant dans une démarche de formation continue. Intervenants (leurs parcours sont disponibles sur notre site internet) : Jean-Denis ROLLAND, Régis FOUBERT et Pierre-Yves GALLOU.

Quelles sont leurs motivations ? Transmettre les notions essentielles de la prévention des risques professionnels et partager une pratique du travail en sécurité tout en respectant les règles de l'art. Nos formateurs considèrent comme une opportunité le fait de partager et d'échanger avec les stagiaires, qui sont eux-mêmes des professionnels.

• Moyens et organisation matériels

Fourniture à chaque participant d'une documentation détaillée et des textes de référence.

Exemples de moyens mis en œuvre :

- Un local ou emplacement d'accès réservé aux électriciens et des équipements BT ou HT en fonction du niveau concerné
- Les équipements de protection (exemple : obstacle, protecteur, nappe isolante), outillages, matériels électroportatifs.

▶▶▶ MODALITÉS D'ÉVALUATION / VALIDATION

Afin de valider la formation, vous serez évalués selon les modalités suivantes :

- Test théorique (QCM de 20 questions)
- Test pratique (mises en situation)

Les documents suivants seront remis aux participants en fin de formation :

- Attestation de formation
- Avis d'habilitation

Validation : certificat précisant le niveau d'habilitation électrique proposé par le formateur à l'employeur (en fonction du résultat au test final : B0, BS, B1, B1V, BR, BR-H0V) complété des restrictions propres à certains niveaux d'habilitation et sous réserve de pouvoir justifier des prérequis nécessaires.

• DURÉE

4 jours (28 heures)

• COÛT PÉDAGOGIQUE

Coût individuel : mentionné sur notre [site internet](#)

Coût en entreprise (intra) : nous consulter

• DÉLAIS & MODALITÉS D'ACCÈS

- Modalités d'accès liées aux dispositifs de financement (personnel, OPCO, France Travail, employeur...). Nous consulter pour plus de précisions.

- Inscription sur [site internet](#) / par **téléphone** / par mail : contact@artek-formations.fr